

Tarification des actions de  
formation à distance de l'Université  
Paul Sabatier

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 novembre 2016

### Délibération 2016/11/CFVU-94

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
- Vu les statuts de l'Université Paul Sabatier, notamment ses articles 30 et 35 ;*
- Vu les statuts de la Mission Formation Continue et Apprentissage de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier*
- Vu l'avis favorable du Conseil d'Orientation Stratégique de la Formation Continue*

Considérant que, dans le cas d'une formation à distance, deux modalités de tutorat sont mises en place en fonction des moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire. Dans le cas d'un **tutorat renforcé**, l'accompagnement du stagiaire s'effectue de manière plus individualisée avec notamment des échanges réguliers et programmés entre le stagiaire et son tuteur. Dans le cas d'un **tutorat standard**, l'accompagnement du stagiaire s'effectue de manière plus collective et plus allégée, essentiellement sous la forme de forums.

Considérant que différents éléments sont nécessaires pour établir la tarification :

- Niveau de formation L ou M
- Nombre d'heures de la formation effectuées à distance en équivalent présentiel<sub>1</sub> (X en EqTD)
- Nombre d'heures effectuées en présentiel (Y en EqTD)
- Nombre Total d'heures de la formation en équivalent présentiel ((X+Y) en EqTD)

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les modalités de tarification des actions de formation continue à distance suivantes :**

#### Article 1 : Tarification d'une formation à distance en tutorat renforcé

Dans le cas d'une formation à distance (tout ou partie) accompagnée par le suivi du stagiaire en **tutorat renforcé**, la tarification se base sur le nombre total d'heures de la formation en équivalent présentiel. Ce nombre d'heures correspond à la somme des heures effectuées en présentiel et des heures de suivi. Dans le cas d'un **tutorat renforcé**, les heures de suivi correspondent aux heures de formation effectuées à distance en équivalent présentiel.



1. Ainsi, dans le cas d'un **diplôme national**, la tarification constitue un forfait annuel de 6 600 € pour une formation de niveau Licence et 7 400 € pour un niveau Master.
2. Pour un **DU/DIU** ou un accès **un module sans diplomation**, ouverts à la formation continue, la tarification est basée sur les frais de formation par heure fondés sur l'analyse du coût par heure et par stagiaire.  
Pour des formations de niveau L et M, ce coût minimal s'élève à 11 et 13 €/h/stagiaire, respectivement. Le tarif est calculé en multipliant le coût horaire par le nombre d'heures de formation en équivalent présentiel augmenté des frais éventuels spécifiques de la formation (capacité d'accueil, utilisation de moyens particuliers, encadrement des périodes de pratiques...).
3. Dans le cas d'une **formation qualifiante**, la tarification est basée sur les frais de formation par heure fondés sur l'analyse du coût par heure pour un groupe.  
Pour des formations de niveau L et M, ce coût minimal s'élève à 250 et 290 €/h/groupe, respectivement. Le tarif est calculé en multipliant le coût horaire par le nombre d'heures de formation effectuées en équivalent présentiel. Ce coût minimal peut être augmenté pour prendre en compte des frais éventuels spécifiques de la formation (capacité d'accueil, utilisation de moyens particuliers, encadrement des périodes de pratiques...).

#### Article 2 : Tarification d'une formation à distance en tutorat standard

1. Dans le cas d'une formation à distance (tout ou partie) accompagnée par le suivi du stagiaire en **tutorat standard**, la tarification se base sur la « Charge Enseignement » (Z en EqTD) qui correspond à la somme des heures en présentiel et des heures de suivi.  
Dans le cas d'un **tutorat standard**, le calcul des heures de suivi est fondé sur la correspondance 2 heures de travail personnel pour 1 heure de présentiel. Ainsi, une heure d'enseignement à distance (exprimée en équivalent présentiel) compte pour ½ heure de suivi ( $Z = Y + X/2$ ).
2. Dans le cas d'un **diplôme national**, la tarification d'une formation à distance avec un **tutorat standard** est calculée au prorata de la « Charge Enseignement » sur la base du nombre Total d'heures de la formation en équivalent présentiel ( $Z / (X+Y) * 7 400 €$  dans le cas d'une formation de niveau Master par exemple).
3. Pour un **DU/DIU**, un accès **un module sans visée de diplôme** ou une formation qualifiante ouverts à la formation continue, le tarif est calculé en multipliant le coût horaire par la « Charge Enseignement » augmenté des frais éventuels spécifiques de la formation (utilisation de moyens particuliers, encadrement des périodes de pratiques...).

#### Article 3 :

Le stagiaire est redevable des DI sous réserve des conditions liées à sa situation.

Article 4 :

Dans le cas d'un parcours introduisant une dispense dans le cadre d'une VAP, le tarif est élaboré au prorata des heures d'enseignements suivies. Ce tarif ne pourra être inférieur au coût plancher de gestion de 250 €.

Article 5 :

Une formation conduisant à un diplôme national ouvert exclusivement à la formation continue peut être suivie à titre individuel avec un statut de formation continue sous réserve d'acquitter les frais de formation correspondants. Le stagiaire pourra bénéficier d'une réduction tarifaire suivant les principes décrits au paragraphe « Politique de réduction tarifaire » de la note tarifaire générale.

Article 6 :

Dans le cas d'un parcours suivi sur plusieurs années, le tarif est élaboré au prorata des heures d'enseignements suivies. Ce tarif ne pourra être inférieur au coût plancher de gestion de 250 €.

Article 7 : le Directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage est chargé de mettre en œuvre la tarification<sup>1</sup>.



Toulouse le 12 décembre 2016  
Le Président

Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 21  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

<sup>1</sup> Sous réserve de l'approbation du CA